www.secourisk.com

Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Recyclage Habilitation électrique Non Électricien BS BE Manœuvre - Chargé d'intervention

Objectif

- Réactualiser ses connaissances de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique.
- Mise à jour des connaissances conformément à la norme NF C 18-510.
- Permettre à l'employeur de renouveler le titre d'habilitation électrique : BE Manœuvres et BS.

Réglementation

La protection des travailleurs contre le risque électrique Code du Travail.

- Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010
  Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Article R. 4544-10 :
  Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
  Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.
  L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.
  L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Prérequis

- Personnel titulaire du titre d'habilitation BS, BE Manœuvre.

Public

- Personnel réalisant des interventions élémentaires sur des équipements électriques.
- Personnel réalisant des manœuvres d'exploitation dans les locaux réservés aux électriciens.

Durée

INTRA : 10h30 (1,5 jours).
INTER : 14h (2 jours)

Groupe

10 personnes maximum.

Date

Voir planning inter-entreprise ou à la demande.

Lieu

Intra ou inter-entreprise.

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation peut-être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.
Nous contacter pour plus d'information.

www.secourisk.com

Référentiel National Qualité Audité par BUREAU VERITAS Certification — Qualiopi processus certifié — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DATADOCKÉ

Catégorie d'action certifiée : Actions de formation

Recyclage Habilitation électrique Non Électricien BS BE Manœuvre - Chargé d'intervention

Programme

Contenu de la formation

- Retour d'expérience : analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles, pratiques professionnelles
- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Habilitation BS, BE Manœuvre : limites, zones, analyse des risques et mesures de prévention
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main…) : risques et mise en œuvre
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération
- Mise en sécurité d'un circuit ; pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension (BS uniquement)
- Procédure en cas d'accident d'origine électriques
- Procédure en cas d'incendie d'origine électriques

Méthode pédagogique

- Exposés théoriques, études de cas pratiques, travaux en groupe
- Évaluation théorique et pratique de la formation
- Formation sanctionnée par un certificat d'habitabilité

Modalité d'évaluation/validation

Examen final théorique (QCM) et pratique sur une installation électrique.

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation avec proposition d'habilitation pour l'employeur.

Méthodes mobilisés

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un formateur « habilitation électrique » habilité par la CARSAT Auvergne Rhône-Alpes.

Nous mettons à disposition tout le matériel nécessaire afin d'animer les formations en respectant le cahier des charges de la CARSAT.

Mise en situation pratique sur installation client ou armoires électriques pédagogiques.

Moyens et outils pédagogique

- Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur
- Vidéos et diaporamas
- Armoire électrique pédagogique
- Fascicule remis aux stagiaires
- Armoire électrique pédagogique

Les + de SECOURISK

- Notre Centre de formation est conventionné par CARSAT Auvergne Rhône Alpes.
- Chaque participant ayant réussit les évaluations théorique et pratique, recevra un titre d'habilitation (valable 3 ans), un compte-rendu de résultat ainsi qu'un livret mémento.
- Notre Centre de formation est certifié QUALIOPI. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).

Tarif

INTER : 300 € net par participant.
INTRA : Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com